

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 décembre 2010**

Décision n° **B-2010-1999**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : Acquisition, à titre gratuit, de 3 volumes correspondant à des ouvrages réalisés sur des parcelles situées chemin de Barrage - Yvours Sud et appartenant à Réseau Ferré de France

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 décembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 14 décembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, David G..

Absents excusés : M. Bret, Mme Elmalan, MM. Buna (pouvoir à M. Bouju), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Barge (pouvoir à M. Calvel), Sécheresse (pouvoir à M. Darne J.), Desseigne (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Dognin-Sauze, Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Imbert A. (pouvoir à M. Abadie), Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 13 décembre 2010**Décision n° B-2010-1999**

commune (s) : Pierre Bénite

objet : **Acquisition, à titre gratuit, de 3 volumes correspondant à des ouvrages réalisés sur des parcelles situées chemin de Barrage - Yvours Sud et appartenant à Réseau Ferré de France**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 décembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre de la modernisation de la station d'épuration de Pierre Bénite et pour les besoins de l'exploitation interne du site, 3 ouvrages de franchissement de l'emprise ferroviaire ont été réalisés :

- un pont routier pour véhicules,
- une passerelle pour piétons,
- des canalisations sous voie ferrée pour la circulation des eaux traitées et le passage des réseaux électriques.

Ces ouvrages correspondent à :

- un volume n° 102 comprenant la partie du tréfonds englobant la totalité de l'ouvrage enterré dans l'emprise du terrain cadastré sous le numéro 70 de la section AI pour 134 mètres carrés situé lieu-dit Yvours Sud à Pierre Bénite,

- un volume n° 202 correspondant à l'ouvrage de la passerelle avec les fondations, les 2 piles situées sur le tènement, le tablier et les gardes-corps ainsi qu'une épaisseur de sursol de 3 mètres au dessus du tablier de la passerelle dans l'emprise du tablier de la passerelle, du terrain cadastré sous le numéro 73 de la section AI pour 72 mètres carrés situé lieu-dit Yvours Sud à Pierre Bénite,

- un volume n° 302 correspondant à un pont et qui comprend la totalité de l'ouvrage à savoir de bas en haut : les pieux composés de 3 diamètres 1 200 verticaux, les 2 massifs d'ancrage, les 2 piles, le tablier avec les 2 protections latérales ainsi qu'une épaisseur de sursol de 4,30 mètres au-dessus du tablier dans l'emprise du tablier du pont, du terrain cadastré sous le numéro 76 de la section AI pour 136 mètres carrés situé lieu-dit Yvours Sud à Pierre Bénite.

Une convention du 7 janvier 2003 entre la SNCF et la Communauté urbaine a déterminé les conditions de réalisation des travaux, les dispositions financières et les dispositions relatives aux régularisations foncières.

Selon ces dernières, les terrains et volumes nécessaires à l'opération doivent être cédés par Réseau Ferré de France à la Communauté urbaine.

Aux termes du projet d'acte, l'acquisition de ces biens se ferait à titre gratuit ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 3 volumes (n° 102, 202 et 302) correspondant à des ouvrages réalisés sur des parcelles situées à Pierre Bénite lieu-dit Yvours Sud dans le cadre de la modernisation de la station d'épuration.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget annexe d'assainissement - compte 622 700 - fonction 222, pour un montant de 500 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2010.